



**HAL**  
open science

## La gestion touristique du produit “chasse”.

M. Gouin

► **To cite this version:**

M. Gouin. La gestion touristique du produit “chasse”.. Forêt Méditerranéenne, 1995, XVI (3), pp.401-404. hal-03557178

**HAL Id: hal-03557178**

**<https://hal.science/hal-03557178v1>**

Submitted on 4 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La gestion touristique du produit "chasse"

par Maurice GOUIN\*



Forêt Méditerranéenne a l'habitude des exposés scientifiques. J'espère ne pas trop vous décevoir avec mon intervention qui ne comprend que peu de chiffres, pas de statistiques et pas de diapositives.

Je suis simplement venu vous livrer le fruit de mon expérience sur le terrain.

Chasseur depuis mon enfance, je suis devenu gestionnaire passionné de territoires de chasse. Depuis 34 ans, je gère le même espace de 280 ha de collines boisées dans les Bouches-du-Rhône, pour le petit gibier essentiellement.

## Systèmes de gestion

La période de chasse ne dure que quatre mois et avec le souci de la ges-

tion, on devient vite écotouriste les autres mois de l'année. Le contact avec la nature dans les secrets les plus profonds donne autant de plaisir, si ce n'est plus, que le fait de tirer une pièce de gibier. Quoi de plus touchant qu'une perdrix vous attirant loin de ses minuscules et tout jeunes perdreaux, en traînant son aile au sol comme si elle était blessée ! Qui n'a pas eu la chance de se trouver à quelques mètres d'un aigle de Bonelli brillant d'or dans le soleil levant ?

Il est donc important, à mon sens, pour une bonne gestion touristique du territoire qu'un nombre croissant de chasseurs deviennent des écotouristes apportant leur concours à l'entretien du territoire et à l'amélioration du rendement de la faune sauvage.

C'est pourquoi, je préconise un système de **contrat d'intérêt écologique** où le propriétaire forestier met à disposition toute l'année son territoire, à charge pour les preneurs d'assurer par eux-mêmes ou à leurs frais l'aménagement, l'entretien et l'amélioration du site forestier, le gardiennage, l'entretien des installations, le repeuplement, les piégeages des nuisibles, le tout se faisant en collaboration étroite entre

les deux parties.

Les autres systèmes de gestion restent, bien sûr, valables. Dans la location simple du droit de chasse, le propriétaire accorde un bail et ne participe pas à la gestion cynégétique. L'exploitation avec des cotisants, appelés couramment "actionnaires", laisse, par contre, toute la responsabilité au propriétaire. Quant aux chasses dites "à la journée", elles sont de véritables entreprises commerciales ; l'exploitation en licence dirigée s'en rapproche également.

## Conditions nécessaires

Toutes ces formules ne peuvent être intéressantes à mettre en œuvre que si l'on dispose d'un territoire adapté à la chasse. Il convient, en premier lieu, de réunir un territoire suffisamment grand, la fourchette étant très large selon le gibier visé, de 50 ha pour le lapin à plus de 1000 ha pour le san-

\* Les Bouquassons - 13 av. des Planes - 13800 Istres

glier. Un optimum de 200 ha est valable pour le petit gibier en général. Dans ce cas, l'ouverture du milieu est primordiale pour permettre la circulation aisée des chasseurs qui doivent bénéficier d'un minimum de structure d'accueil. Il est essentiel, par exemple, de disposer d'un refuge assez confortable pour y faire un repas convivial toujours très apprécié.

Il faut également veiller à apporter pour le gibier un supplément de nourriture dans des agrainoirs et abreuvoirs judicieusement répartis sur le territoire car nos collines n'offrent que peu de ressources alimentaires sauf en ce qui concerne les insectes. Il est à noter que cette nourriture d'appoint profite à l'ensemble de la faune et en particulier, l'hiver, aux oiseaux protégés. Il est bien évident que si le nombre de chasseurs admis sur les terrains n'est pas quotidiennement régulé, il s'en suivra une pression cynégétique ruineuse pour la faune et pour la flore. Le nombre de pièces tuées par chasseur et

par journée doit être également réglementé, y compris en ce qui concerne le gibier d'élevage qui a une double fonction, celle de préserver le gibier autochtone qui se défend mieux et d'éviter aux chasseurs, principaux consommateurs payants de la forêt, d'être bredouilles (d'autant que l'on rencontre de plus en plus de personnes du troisième âge adeptes de ce sport, moins aptes que les plus jeunes à poursuivre les perdreaux sauvages difficiles d'approche).

Pour augmenter l'attrait du territoire, le gibier doit être le plus possible varié mais de nombreux essais en collines démontrent dans ce domaine bien des échecs : lièvres, faisans vénérés, colins de Virginie, colins de Californie, perdrix Chukar, sylvilagus.

Les seules espèces sédentaires bien adaptées à nos collines, sont les perdrix rouges et les lapins de garenne, ces derniers malheureusement irrégulièrement décimés par les maladies à virus. Faisans, perdreaux, colins de

Franchetti, Argousier, Prunelier, Troène...). Un arrosage en goutte à goutte est un procédé peu onéreux qui permet un totale réussite dans cette opération.

En conclusion, le gestionnaire doit avoir le souci constant d'investir dans des travaux utiles à la fois à la chasse et à la forêt.

## Avantages de la chasse

Que peut attendre le propriétaire forestier de la valorisation de son terrain de chasse ?

Il paraît évident que dans un premier temps, il est en droit d'obtenir au moins l'aménagement et l'entretien de son patrimoine forestier pour mieux préserver des incendies. Par la suite, au fur et à mesure des améliorations, un revenu supplémentaire doit devenir disponible.

Il est à noter que l'incendie n'est pas dramatique pour la chasse car dès la deuxième année suivant le sinistre, la zone brûlée devient idéale pour accueillir le perdreau rouge, encore faut-il veiller à ne pas laisser se fermer complètement le milieu plus tard.

Une bonne gestion du produit "chasse" conduit à créer des emplois directs (garde-agriculteur, garde-bûcheron, garde-éleveur de gibier, bergers) ou autres (restauration, hébergement).

Le contrat d'intérêt écologique permet une surveillance accrue et bénévole par des gens directement intéressés par le respect du territoire que propriétaires et usagers gèrent en commun.

## Inconvénients

Dans le cas de la location par bail pour la seule chasse, la fiscalité est la plus mal adaptée qui soit. Entre le droit au bail (18 %), l'impôt sur le

## Aménagements sylvo-cynégétiques

Virginie peuvent constituer de bons apports en période d'activité cynégétique lorsqu'ils proviennent d'élevages sérieux dans de grandes volières comme la nouvelle loi doit l'imposer dès 1995.

Le souci constant du gestionnaire doit être d'améliorer l'intérêt cynégétique du milieu.

Ainsi doit être augmenté le plus possible le linéaire chassable sans supprimer de grands refuges pour le gibier. Un judicieux quadrillage de chemins, des débroussailllements en peau de léopard sont favorables à la chasse mais également à la forêt pour l'exploitation du bois et pour les coupures D.F.C.I. ! Ces dernières peuvent être en partie ou en totalité cultivées avec des plantes utiles à la faune (luzerne et sainfoin dominants pour diminuer l'inflammabilité mêlés aux céréales tel

Moha de Hongrie).

Les luzerne et sainfoin peuvent être un appoint pour un troupeau, utile par ailleurs au pâturage des zones D.F.C.I. et présent du 1<sup>er</sup> mars, date de fermeture totale de la chasse au mois de juin, date de départ en transhumance.

Partout où se trouvent à proximité les conduites sous pression du Canal de Provence, il conviendrait de véhiculer l'eau dans un réseau d'arrosage en surface et sur lequel se piquent des prises d'eau pour les pompiers et pour l'irrigation des zones cultivées avec l'aide d'un enrouleur et d'un canon à maïs.

De même, lorsque l'on songe à planter des arbres forestiers, tels des Pins et Cyprès, seuls vraiment capables de résister à la sécheresse de l'été, il convient d'implanter en bourrage des arbustes à baies rustiques (Cotoneaster

revenu et la C.S.G. où aucun frais d'aménagements forestiers n'est déductible avant impôts, la T.V.A. à 18,60% sur les travaux forestiers (avec l'argent restant), on peut considérer qu'au moins 50 F iront à l'Etat chaque fois que le chasseur donne 100 F.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire qui semble vouloir se régionaliser, il conviendrait d'éviter ces pertes pour la forêt méditerranéenne en zone rouge.

Le carcan administratif que constitue le P.O.S., interdit pratiquement partout en propriété forestière privée, toute construction alors que le code d'urbanisme prévoit des zones ND avec transfert d'un C.O.S. général (qui peut être très faible) qui permettrait de construire en des lieux les mieux appropriés les installations indispen-

sables aux activités liées à la nature, créatrices d'emplois.

La surfréquentation anarchique est dans le cas qui nous intéresse, nuisible à la flore par le piétinement excessif et à la faune dont le dérangement fréquent conduit au décantonnement du gibier.

Dans le cadre des P.I.D.A.F., l'on peut déplorer que l'on n'associe pas tous ceux qui sont les premiers intéressés, c'est-à-dire, les propriétaires forestiers privés et publics, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des chasseurs. Un groupement agrosylvo-cynégétique (G.A.S.C.) pourrait être un excellent conseil auprès des élus communaux dans l'élaboration de l'aménagement d'un massif tout entier.

## Conclusion

Pour encourager une gestion touristique bénéfique pour la forêt méditerranéenne, il faut à partir d'un territoire suffisant et attractif, une organisation plus large et une réglementation régionale spécifique, le produit chasse étant une ressource première avant la production de bois.

**M.G.**

## Résumé

*Réflexions après 34 années de pratique de gestion cynégétique sur 280 ha de collines boisées dans les Bouches-du-Rhône.*

### **Systèmes de gestion**

- Location du droit de chasse
- Exploitation avec des actionnaires
- Exploitation commerciale dite chasse à la journée
- Exploitation en licence dirigée
- Une piste à explorer : le contrat d'intérêt écologique (écotourisme)

### **Conditions nécessaires**

- Territoire suffisamment grand (en relation avec le gibier chassé)
- Ouverture convenable du milieu
- Structure d'accueil
- Nourriture pour la faune
- Régulation de la pression cynégétique
- Gibier varié et apport de gibier d'élevage (= antibredouille)

### **Aménagements sylvo-cynégétiques**

- Augmenter le plus possible le linéaire chassable sans supprimer de grands refuges pour le gibier : quadrillés de che-

*mins (utiles pour l'exploitation forestière), débroussaillage en peau de léopard (utiles pour la Défense de la forêt contre les incendies)*

*- Cultures à gibier dans les coupures D.F.C.I.*

*- Plantations d'arbres à baies en bourrage entre des résineux*

*- Si possible, amenées d'eau à la fois pour les plantations, les cultures, la D.F.C.I., le sylvo-pastoralisme et la faune.*

### **Avantages**

*- Revenus immédiatement disponibles pouvant être utilisés par la forêt (même après incendie)*

*- Création d'emplois directs ou autres*  
*- Surveillance accrue et parfois bénévole*

*- Possibilité de co-gestion ?*

### **Inconvénients**

*- Fiscalité mal adaptée (sans précautions, 50 % du revenu est perdu pour la forêt)*

*- P.O.S. paralysant (pas de possibilité de structure d'accueil)*

*- Surfréquentation anarchique dérangeante*

*- Manque d'unité de gestion par massif (nécessité de groupement d'intérêt agrosylvo-cynégétique, G.I.A.S.C.)*

*- Clientèle méfiante parce qu'ayant été parfois trompée*

### **Conclusion**

*Pour encourager une gestion touristique bénéfique pour la forêt méditerranéenne, il faut à partir d'un territoire suffisant et attractif, une organisation plus large et une réglementation régionale spécifique, le produit chasse étant une ressource première avant les produits de la sylviculture.*

## Summary

### **The management of hunting as a tourist product**

*The following are thoughts on the subject after thirty four years experience of game management on 280 hectares (700 acres) of hillside woodland in the Bouches-du-Rhône département (southern*

France).

#### **Management systems**

- renting out of hunting rights
- use by shareowners
- commercial régime through day rentals
- limited licencing
- another scheme worth trying : ecological contract (ecotourism)

#### **Conditions required**

- wide enough area (depends on the wildlife involved)
- sufficiently open environment
- reception organisation/facilities
- food supply for the wildlife
- control of hunting pressure
- varied game and releasings of raised animals (=no hit-or-miss)

#### **Improvements related to woodland and game**

- increase as much as possible the extent of huntable land without suppressing the refuge sites: network of tracks (useful for forestry work), patchwork clearing of brushwood undergrowth (effective against wildfire)
- grow cropstands in the firebreaks that game can use as food
- plant berry trees as fillers between conifers
- where possible, lay on water for watering seedlings, crops, fire protection, silvopastoralism and wildlife

#### **Advantages**

- Disposable income useable in the forest (even after wildfire)
- job creation, direct and otherwise
- increased surveillance, often cost-free
- management partnerships?

#### **Drawbacks**

- fiscal policy is not well adapted (without due care, 50% of income is confiscated)
- zoning bylaws can hinder (no authorisation for reception buildings)
- disturbance from unplanned, overcrowded use
- lack of concerted organisations

managing wide areas (needs partnerships between farmers, foresters and hunters)

- poor public image after (occasional) customer dissatisfaction

#### **Conclusion**

To encourage a style of tourism adapted to the needs of Mediterranean woodlands, and given that hunting tourism represents a more important resource than wood production, it is essential to begin with a sufficiently extensive and attractive area, managed by a suitably large-sized organisation backed up by specific legislation.

## **Resumen**

### **La gestión turística del producto "caza"**

Reflexiones después de 34 años de práctica de gestión cinegética en 280 hectáreas de colinas arboladas en la provincia de las Bocas del Ródano.

#### **Sistemas de gestión**

- Alquiler del derecho de caza
- Explotación con accionarios
- Explotación comercial denominada "caza a la jornada"
- Explotación con licencia dirigida
- Una pista a explorar : el contrato de interés ecológico (ecoturismo)

#### **Condiciones necesarias**

- Coto suficientemente amplio (en relación con la caza)
- Apertura conveniente del entorno
- Estructura de acogida
- Alimento para la fauna
- Regulación de la presión cinegética
- Caza variada y aportación de caza de crianza (= anti manos vacías)

#### **Acondicionamientos silvocinegéticos**

- Aumentar en lo posible el lineal cazable

sin suprimir grandes refugios para la caza : cuadriculado por caminos (útiles para la explotación forestal), desbroce en forma de piel de leopardo (útil para la defensa del bosque contra los incendios).

- Cultivos para especies de caza en los cortes de Defensa del bosque contra los incendios.
- Plantaciones de árboles de bayas como relleno entre resinosos
- Si es posible, regadíis a la vez para las plantaciones, los cultivos, la DFCI (Defensa del bosque contra los incendios), el silvopastoralismo y la fauna.

#### **Ventajas**

- Ingresos inmediatamente disponibles que pueden ser utilizados para el bosque (incluso después de un incendio)
- Creación de empleos directos u otros
- Vigilancia incrementada y a veces benévola
- ¿ Posibilidad de gestión común ?

#### **Inconvenientes**

- Fiscalidad mal adaptada (sin tomar precauciones, se pierden 50 % de los ingresos para el bosque)
- POS (Plan de usos del suelo) paralizante (no hay posibilidad de estructura de acogida)
- Frecuentación masiva anárquica y molesta
- Falta de unidad de gestión por macizo (necesidad de agrupación de interés agrosilvocinegético, GIASC - agrupación de interés agrosilvocinegético)
- Clientela desconfiada porque ha sido a veces engañada.

#### **Conclusión**

Para fomentar una gestión turística benéfica para el bosque mediterráneo, se necesita una organización más amplia y una reglamentación regional específica, a partir de un terreno suficientemente amplio y atractivo, ya que el producto "caza" es un recurso natural antes que los productos de la silvicultura.